



SOMMAIRE

	Pages
Point 38 de l'ordre du jour: Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 (suite)	255
Point 60 de l'ordre du jour: Institution et conservation d'un cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée.....	257
Point 41 de l'ordre du jour: Siège de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Secrétaire général	257

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

**Prévisions budgétaires pour l'exercice financier
1956 (A/2904 et Add.1, A/2921) [suite]**

**Sièges permanents de l'Union internationale des
télécommunications et de l'Organisation météoro-
logique mondiale à Genève (A/3025, A/C.5/
627/Rev.1, A/C.5/L.353, A/C.5/L.373/Rev.1,
A/C.5/L.376, A/C.5/L.377) [fin]**

1. M. VENKATARAMAN (Inde) appuie le projet de résolution révisé du Canada (A/C.5/L.373/Rev.1) ainsi que l'amendement australien (A/C.5/L.377) à ce projet.

2. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait connaître la base utilisée pour calculer le chiffre de 200.000 dollars mentionné à l'alinéa a du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution canadien. Il estime d'autre part que le projet de résolution belge (A/C.5/L.376) constitue, en fait, un amendement au projet de résolution canadien. Il demande enfin quel effet l'adoption de l'amendement australien aurait sur le projet de résolution belge.

3. M. CUTTS (Australie) répond que l'adoption de son amendement n'aurait aucun effet sur le projet de résolution belge.

4. M. FENAUX (Belgique) demande qu'on traite le projet de résolution présenté par sa délégation comme une proposition indépendante et non comme un amendement au projet de résolution canadien.

5. M. WEIR (Canada) déclare que le chiffre de 200.000 dollars mentionné par le représentant de l'URSS ne constitue rien d'autre qu'une limite fixée au Secrétaire général pour ses négociations avec le Gouvernement suisse.

Par 13 voix contre 8, avec 6 abstentions, l'amendement australien (A/C.5/L.377) est rejeté.

Par 28 voix contre 6, avec 5 abstentions, le projet de résolution du Canada (A/C.5/L.373/Rev.1) est adopté.

6. M. FENAUX (Belgique) présente le projet de résolution déposé par sa délégation (A/C.5/L.376). Certaines délégations ayant demandé s'il est bien utile de prévoir dès maintenant de nouveaux bureaux destinés à l'Organisation des Nations Unies, M. Fenaux souhaite recevoir de M. Pelt, directeur de l'Office européen, certaines précisions sur la situation actuelle.

7. M. PELT (Directeur de l'Office européen de l'Organisation des Nations Unies) déclare que, quand il est entré dans ses présentes fonctions, en 1952, le nombre des bureaux disponibles réservés au secrétariat et aux délégations des conférences qui se tiennent occasionnellement ou autrement à Genève s'élevait à 148. Ces bureaux étaient groupés de manière à assurer le mieux possible le service des conférences. Peu à peu le nombre de bureaux est tombé à 138. Cette diminution n'est pas grave, mais la répartition des bureaux s'est modifiée. De plus en plus, les bureaux temporairement affectés au secrétariat et aux délégations des diverses conférences ont été disséminés dans le bâtiment. Le service des conférences n'a donc plus la même efficacité, ce qui entraîne une augmentation des dépenses.

8. Sans doute, à l'heure actuelle, l'Office européen n'a-t-il pas un besoin immédiat de nouveaux bureaux puisque l'on peut encore assurer le service des conférences. Toutefois, il faut tenir compte du fait que, dans un avenir qui n'est peut-être pas éloigné, de nouveaux services pourraient être transférés du Siège à l'Office européen. En outre, si 18 nouveaux Membres sont admis à l'Organisation des Nations Unies, 10 d'entre eux, étant européens, feront partie de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et il faudra augmenter graduellement le nombre des fonctionnaires du secrétariat de cette commission. C'est pourquoi la construction d'une aile supplémentaire au cours des années 1957 à 1959 offre l'occasion de doter l'Organisation de 60 nouveaux bureaux pour une dépense modique, alors que plus tard les frais de construction de nouveaux bureaux seraient à coup sûr sensiblement plus élevés.

9. M. FENAUX (Belgique) fait observer qu'en déposant son projet de résolution, sa délégation a voulu donner suite à la recommandation prudente que le Secrétaire général a formulée dans son rapport (A/C.5/627/Rev.1). Les explications du Directeur de l'Office européen ont montré qu'en prenant cette initiative, la délégation belge a fait acte de prévoyance. Genève va bientôt retrouver toute son importance comme centre de réunions internationales. Peut-être le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies sera-t-il porté de 60 à 78, et 10 nouveaux Membres européens seront-ils admis à la CEE. Dans ces conditions, l'Office européen aura besoin de plus de place. Il serait imprudent de ne pas saisir l'occasion qui s'offre de construire de nouveaux bureaux. La proposition belge n'aura pas d'incidences financières en

1956. Elle n'en aura pas davantage dans l'avenir si l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale refusent l'offre de l'Organisation; si elles l'acceptent, les incidences financières seront limitées par le plafond de 220.000 dollars. La délégation belge a d'ailleurs inscrit ce chiffre dans son projet de résolution pour tenir compte des observations du représentant du Royaume-Uni.

10. Répondant à une question posée par M. FRIIS (Danemark), M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et financières) fait observer que dans son rapport, le Secrétaire général a précisé qu'on ne pouvait pas prévoir à l'heure actuelle l'importance des besoins futurs de l'Office européen, non plus que le montant des crédits nécessaires pour couvrir ces besoins. Dans ces conditions, on ignore donc le nombre de bureaux dont l'Office européen devra disposer dans quelques années. En outre, le programme de conférences actuel est valable jusqu'en 1957. A cette époque, on modifiera peut-être ce programme. Pour toutes ces raisons, le Comité consultatif a estimé qu'il était préférable de ne pas prendre actuellement de décision touchant la construction de nouveaux bureaux destinés à l'Organisation des Nations Unies.

11. M. CLOUGH (Royaume-Uni) remercie le représentant de la Belgique d'avoir bien voulu, dans son projet de résolution, fixer une limite de 220.000 dollars. Il doit cependant se prononcer contre ce projet de résolution.

12. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) signale que, compte tenu des observations du Comité consultatif (A/3025), et étant donné que l'on ne connaît ni la décision que prendront les deux institutions spécialisées intéressées ni le résultat des négociations qui seront entamées avec le Gouvernement suisse, il serait préférable de ne pas prendre de décision à l'heure actuelle. C'est pourquoi il demande au représentant de la Belgique de retirer son projet de résolution, quitte à le présenter à nouveau à la prochaine session.

13. M. GANEM (France) constate avec satisfaction que le projet de résolution canadien a été adopté à une majorité importante. Ce projet traitait d'une question de principe. Par contre, le projet de résolution belge se situe sur un plan différent: il s'agit d'un acte de prévoyance. Sans doute ignore-t-on encore quels seront les besoins de l'Office européen dans quelques années, mais on sait que les réunions y seront plus nombreuses, car l'Organisation des Nations Unies ne peut que se développer. Dans ces conditions, la délégation française croit qu'il serait peu sage de rejeter le projet de résolution belge. M. Ganem pense qu'il serait de bonne administration de profiter de l'occasion offerte à l'Organisation pour réserver un certain nombre de bureaux dans les plans de l'aile nouvelle du Palais des Nations; sinon, dans quelques années les Etats Membres devront voter des crédits beaucoup plus élevés pour ajouter au bâtiment une aile entière.

14. M. MENDEZ (Philippines), approuvant les observations du Président du Comité consultatif, votera contre le projet de résolution belge.

15. M. FENAUX (Belgique) remercie le représentant de la France de son appui, mais constate avec regret qu'il a été le seul à se prononcer pour le projet de résolution belge. Aussi, tenant compte de l'appel adressé par le représentant de l'URSS, la délégation

belge s'incline devant l'opinion de la majorité et retire son projet de résolution. Elle souhaiterait toutefois que, dans le rapport du rapporteur, on expose de manière assez complète les opinions exprimées au cours du présent débat.

16. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif) ne voudrait pas avoir donné l'impression que le Comité consultatif se prononce, par principe, contre la construction de nouveaux bureaux. Il estime seulement qu'une décision en la matière serait prématurée et qu'il est préférable d'attendre quelque temps avant de la prendre.

PRÉVISIONS DE RECETTES ACCESSOIRES (A/C.5/L.372)

17. M. TURNER (Contrôleur) souligne que la Commission n'est appelée à se prononcer que sur le chiffre de 3.050.800 dollars qui figure dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/L.372). Ce chiffre représente le montant des recettes qui viendront en déduction des dépenses budgétaires, les autres recettes étant versées au Fonds de péréquation des impôts.

18. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) précise que cette nouvelle formule découle automatiquement de la décision prise par la Commission au sujet de la création du Fonds de péréquation des impôts.

19. Le PRÉSIDENT propose à la Commission d'approuver, pour les prévisions de recettes accessoires relatives à l'exercice financier 1956, le chiffre de 3.050.800 dollars, montant des recettes autres que celles qui proviennent des contributions prélevées sur les traitements et indemnités du personnel.

A l'unanimité, cette proposition est adoptée.

Examen en deuxième lecture (A/C.5/L.367, A/C.5/L.374)

20. M. MERROW (Etats-Unis d'Amérique) pense que la Commission ne devrait pas entreprendre la deuxième lecture des prévisions budgétaires pour 1956 avant d'avoir examiné en première lecture toutes les prévisions budgétaires supplémentaires. Or, la Commission aura encore à se prononcer sur les incidences financières du projet de résolution que pourrait adopter la Quatrième Commission au sujet d'un plébiscite au Togo, ainsi que sur les incidences financières de l'admission éventuelle de 18 Etats à l'Organisation des Nations Unies.

21. M. Merrow suggère donc que la Commission autorise le Comité consultatif à effectuer un examen préliminaire de ces deux points en l'invitant à présenter un rapport dès que cet examen sera terminé. La Commission pourrait alors, au cours d'une séance ultérieure, étudier les recommandations du Comité consultatif et passer ensuite à la deuxième lecture du budget.

22. La délégation des Etats-Unis a préparé certaines propositions qui exigeront un vote sur certains chapitres du budget au cours de la deuxième lecture. Elle pense que toutes les délégations qui ont des propositions analogues à formuler devraient les communiquer à bref délai au Secrétariat. La Commission serait alors en mesure d'examiner toutes ces propositions lorsqu'elle procédera à la deuxième lecture du budget.

23. M. TURNER (Contrôleur), répondant à M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) et à M. GANEM (France), précise que rien ne s'oppose à cette façon de faire.

Le Secrétariat peut maintenant fournir au Comité consultatif tous les renseignements utiles sur les incidences financières en question.

24. M. CLOUGH (Royaume-Uni) et M. FENAUX (Belgique) appuient la suggestion des Etats-Unis.

25. Le PRESIDENT propose donc à la Commission de reporter au mardi 13 décembre l'examen en deuxième lecture des prévisions budgétaires pour 1956, conformément à la suggestion du représentant des Etats-Unis.

Il en est ainsi décidé.

POINT 60 DE L'ORDRE DU JOUR

Institution et conservation d'un cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée (A/3074, A/C.5/653, A/C.5/L.371)

26. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur le fait que les mesures envisagées par le Secrétaire général, telles qu'elles sont exposées dans le document A/C.5/653, ont l'approbation du Comité consultatif. En adoptant le projet de résolution présenté par les 14 puissances (A/C.5/L.371), la Commission autorisera le Secrétaire général à inscrire dans les prévisions budgétaires les crédits nécessaires à cette fin.

27. M. CLOUGH (Royaume-Uni) déclare que sa délégation est très honorée de présenter avec 13 autres délégations un projet de résolution concernant l'institution et la conservation d'un cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée.

28. La Commission a noté qu'au paragraphe 5 du document A/C.5/653 le Secrétaire général propose que les dépenses qu'entraînerait l'adoption de ce projet de résolution soient couvertes conformément aux dispositions de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Au paragraphe 3 de son trente-deuxième rapport (A/3074), le Comité consultatif a approuvé cette procédure et a pris note des estimations du Secrétaire général.

29. La délégation du Royaume-Uni est persuadée que la Commission se prononcera sans réserve en faveur du projet de résolution.

30. M. MERROW (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis appuie chaleureusement le projet de résolution relatif à l'institution et à la conservation d'un cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée. Les vaillants soldats qui reposent dans ce cimetière appartenaient aux troupes qui ont combattu contre l'agression en Corée sous l'égide des Nations Unies. Ne serait-ce que pour cette raison, la proposition en question mérite de recevoir l'appui de la Commission. L'action menée en Corée a revêtu une importance historique par les conséquences qu'elle a entraînées pour l'Organisation et pour son avenir et, à vrai dire, pour l'avenir du monde entier; en instituant ce cimetière commémoratif, on montrera que l'on a conscience de ce fait.

31. M. ERHAN (Turquie), M. ALS (Luxembourg), M. GANEM (France), M. MENDEZ (Philippines), M. MONTERO BUSTAMANTE (Uruguay), M. BUNCHOEN (Thaïlande), M. FENAUX (Belgique), M. CHAPMAN (Nouvelle-Zélande), M. WEIR (Canada), M. CARRIZOSA (Colombie), M. AGEDE (Ethiopie), M. TSAMISIS (Grèce) et M. CUTTS (Australie) s'associent aux idées et aux sentiments qui ont inspiré le projet

de résolution. Ils rendent sincèrement hommage à ceux qui sont morts au service de la paix et de la liberté et déclarent qu'ils appuieront le projet de résolution contenu dans le document A/C.5/L.371.

Par 34 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution (A/C.5/L.371) est adopté.

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Siège de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Secrétaire général (A/2948, A/2997)

32. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner le projet de résolution qui figure au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général (A/2948). Il rappelle que dans son septième rapport (A/2997) le Comité consultatif déclare approuver les déclarations du Secrétaire général.

33. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), après avoir souligné que lors des précédentes sessions la délégation de l'Union soviétique avait critiqué la façon dont s'effectuaient les travaux de construction du bâtiment, note que dans son rapport, le Secrétaire général propose de fixer au 31 août 1956 la date d'achèvement des travaux et indique que le compte "Construction du Siège" fait apparaître un solde créditeur de 508.039 dollars, qui servira à financer certains travaux énumérés au paragraphe 5.

34. Le représentant de l'Union soviétique croit se souvenir qu'à la neuvième session, le Secrétaire général avait annoncé que les travaux seraient officiellement terminés le 31 décembre 1955. Dans ces conditions, il pense qu'il serait préférable que les comptes soient arrêtés à cette date, et que le Secrétaire général soumette à la Commission des propositions précises concernant les autres travaux qu'il a l'intention d'entreprendre.

35. M. CUTTS (Australie) demande s'il était bien utile de réserver aux représentants une partie du salon des délégués situé dans la partie nord des bâtiments.

36. M. MENDEZ (Philippines) souhaiterait qu'il y ait un plus grand nombre de lavabos au sous-sol du bâtiment des conférences.

37. M. CHAPMAN (Nouvelle-Zélande) désire que l'on aménage d'autres salles de correspondance à l'intention des membres des délégations.

38. M. FENAUX (Belgique) exprime le même désir que le représentant de la Nouvelle-Zélande. Il serait également utile d'augmenter le nombre des appareils téléphoniques dans la salle de l'Assemblée générale. M. Fenaux a noté avec satisfaction l'amélioration sensible de la qualité des repas servis au restaurant.

39. M. GREZ (Chili) félicite le Secrétaire général du résultat des travaux d'agrandissement du restaurant et de la cafétéria. Il craint toutefois que ces salles ne soient pas assez grandes si l'admission de nouveaux Etats Membres vient augmenter le nombre des usagers.

40. M. KHALAF (Irak) se demande s'il ne serait pas possible de prendre des dispositions pour que des repas chauds puissent être servis aux chauffeurs des délégations.

41. M. VAUGHAN (Directeur des services généraux), répondant au représentant de l'URSS, précise que le Secrétaire général n'a pas dit, au cours de la neuvième session, que les travaux relatifs à la construction du Siège seraient terminés en 1955; il n'a d'ailleurs pas, à cette époque, arrêté de date limite

pour l'achèvement des travaux. Il est maintenant en mesure de le faire, et propose par conséquent de fixer cette date limite au 31 août 1956. Il espère d'ailleurs pouvoir présenter l'an prochain un rapport définitif sur cette question. M. Vaughan ne pense pas qu'il soit utile, d'autre part, de donner à la Commission des détails sur les travaux qui seront entrepris en 1956, étant donné que les dépenses ont été engagées et que l'exécution a commencé dans la plupart des cas, le Secrétaire ayant obtenu l'assentiment du Comité consultatif. Pour les autres travaux, le Secrétariat ne pourrait fournir que des prévisions hypothétiques, le coût étant fonction des soumissions qui seront reçues.

42. M. Vaughan reconnaît, au sujet de la question posée par le représentant de l'Australie, que le salon réservé aux représentants n'est pas souvent utilisé; cette pièce a toutefois été mise à leur disposition à la suite de nombreuses demandes en ce sens, et il serait préférable de maintenir l'état de choses actuel en attendant que l'on puisse affecter à cette fin une autre salle. En revanche, le salon de thé adjacent au salon nord des délégués a fait l'objet de nombreux commentaires favorables; ce salon sera maintenu à titre permanent dès l'année prochaine.

43. En ce qui concerne les observations d'autres représentants sur la question des téléphones de la salle de l'Assemblée, des lavabos, des salles de correspondance, les mesures nécessaires seront prises avant la prochaine session de l'Assemblée pour améliorer les

installations actuelles. M. Vaughan souligne d'autre part que le Secrétariat sera heureux de recevoir toutes les suggestions des délégations sur le restaurant; il précise également, à l'intention du représentant du Chili, que les installations nouvelles du restaurant et de la cafétéria seront suffisantes, même si 18 nouveaux Membres sont admis à l'Organisation des Nations Unies; le Secrétariat prendra dans ce cas les mesures nécessaires pour éviter une trop grande affluence à certaines heures. De même, le Secrétariat fera tout ce qu'il peut en ce qui concerne les repas des chauffeurs des délégations, mais il serait trop coûteux de prévoir des installations supplémentaires dans la partie du bâtiment où ces chauffeurs se tiennent généralement.

44. Le **PRESIDENT** met aux voix le projet de résolution qui figure dans le rapport du Secrétaire général (A/2948), le paragraphe 1 de ce projet de résolution étant modifié comme suit:

"1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général (A/2948) relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies et des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son septième rapport à l'Assemblée générale (dixième session) [A/2997]."

Par 39 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution ainsi modifié est adopté.

La séance est levée à 12 h. 50.